

# LA FORMATION EN PSYCHOLOGIE DANS LES UNIVERSITES FRANCAISES

*Informations destinées principalement aux futurs étudiants en psychologie*

Version : 2.1 (mise à jour le 18 janvier 2005)

Le titre de « **psychologue** » est réglementé en France et requiert d'avoir obtenu un diplôme validant **cinq années d'études universitaires spécialisées en psychologie**. Ce document a pour objectif de donner un aperçu de la formation en psychologie telle qu'elle est dispensée dans les universités françaises. Il est fortement conseillé aux personnes désirant s'engager dans des études de psycho de se renseigner auprès de leur établissement d'accueil afin d'obtenir des informations plus précises et plus complètes concernant l'enseignement qu'il propose...

## SOMMAIRE :

- 1 - Des études de psychologie ? Pour quoi faire ?
  - 1.1 - Halte aux idées reçues !
  - 1.2 - Les métiers de la psychologie
  - 1.3 - Compétences requises
- 2 - Le cursus de psychologie
  - 2.1 - Aperçu général
  - 2.2 - Des débouchés à différents niveaux
- 3 - L'enseignement de la psychologie : contenu
  - 3.1 - La variabilité entre les universités
  - 3.2 - Description des principales sous-disciplines
  - 3.3 - Bibliographie introductive

---

## 1 - DES ETUDES DE PSYCHOLOGIE ? POUR QUOI FAIRE ?

### 1.1 - Halte aux idées reçues !

Les étudiants souhaitant entamer des études de psychologie pensent généralement que pour réussir leur formation, il leur faut être compétents en philosophie. Ils pensent souvent également que le psychologue passe ses journées à aider les autres, que la psychologie s'exerce généralement en cabinet privé ou en établissements hospitaliers, ou qu'un bon psychologue a nécessairement lu toute l'oeuvre de Sigmund Freud. Il est même courant d'entendre dire que tout le monde est un peu psychologue, ce qui jette forcément un doute sur l'utilité d'une formation universitaire. Il semble donc important de rappeler à ces futurs étudiants que cette vision des choses stéréotypée est en fait relativement éloignée de la réalité, raison pour laquelle **l'entrée en première année s'avère souvent décevante et démotivante**. L'un des objectifs de ce document est donc de **mettre fin aux idées reçues** et d'informer le futur étudiant sur ce qui l'attend réellement en fac de psycho.

Pour commencer, **la psychologie n'a pas grand chose à voir avec la philosophie**. C'est une science qui se propose d'étudier le fonctionnement des mécanismes mentaux qui sous-tendent les comportements humains. A ce titre, et comme toute science, elle a pour objectif premier de produire ce que l'on appelle un « corpus de connaissances » concernant l'objet qu'elle étudie. Une partie des personnels de la psychologie n'a donc pas vocation à aider qui que ce soit, et **l'exercice de la psychologie ne se limite pas, loin de là, à ce que l'on appelle la « consultation clinique »** en cabinet privé ou en institution.

Par ailleurs, s'il est habituel, chez les personnes étrangères à la psychologie scientifique, de confondre celle-ci avec la psychanalyse inventée par S. Freud, il faut signaler que cette dernière ne constitue en réalité que l'une des théories – parmi d'autres – développées par les professionnels de la psychologie clinique, cette dernière n'étant qu'une sous-discipline – parmi d'autres – de la psychologie. C'est la raison pour laquelle il est possible de travailler dans la psychologie sans jamais avoir lu Freud et consorts. En d'autres termes, la psychologie ne se limite pas à sa composante clinique, cette dernière étant d'ailleurs cousine de la psychiatrie, branche de la médecine qui s'occupe des troubles du fonctionnement psychologique. Pour résumer, **les termes « psychologie », « psychothérapie », « psychanalyse » et « psychiatrie » ne sont pas synonymes**. Les différences entre « psychiatre », « psychologue », « psychanalyste » et « psychothérapeute » sont mentionnées dans la FAQ du forum fr.sci.psychologie (<http://bruant.org/faqpsycho/faq1.html>).

A la lumière de ces quelques brèves explications, il est sans doute possible de mesurer la profondeur du gouffre qui existe entre la psychologie telle qu'elle est habituellement envisagée par le grand public et la psychologie scientifique enseignée à l'université.

## **1.2 - Les métiers de la psychologie**

Si la psychologie ne correspond pas à ce que l'on en pense habituellement, il est donc nécessaire de définir ce dont il s'agit en réalité... Quelques éléments de réponse ont déjà été apportés à cette question dans le paragraphe précédent : il s'agit d'une **discipline scientifique** étudiant les processus mentaux qui contrôlent les comportements de l'individu, discipline qui se spécialise avec le temps et se subdivise ainsi en **différentes « sous-disciplines »** telles que la psychologie clinique susmentionnée, la psychologie du travail, la psychologie générale, la psychologie du développement, la psychologie sociale et bien d'autres que nous présenterons plus loin dans ce document.

Parallèlement aux activités de recherche « fondamentale » dans chacune de ces sous-disciplines, un certain nombre d'applications concrètes, professionnelles, sont apparues et forment ainsi un ensemble de « métiers de la psychologie » qu'exercent un grand nombre de **professionnels spécialisés**. Il est à noter à ce propos qu'une partie de ces professionnels contribuent au développement du corpus de connaissances théoriques, soit en travaillant en collaboration avec une équipe de chercheurs, soit en publiant leurs observations et conclusions dans des revues spécialisées.

En fonction de la sous-discipline dans laquelle il s'est spécialisé, le psychologue intervient donc dans de nombreux domaines parmi lesquels (liste non exhaustive) :

- **la recherche et l'enseignement** : en université ou en institutions (CNRS, par exemple) ;

- **la santé** : psychologie de la santé, psychologie clinique et pathologique, accompagnement de personnes en difficultés ou déficientes. Le tout au contact d'enfants, adolescents ou adultes, en hôpitaux (psychiatriques ou non), en institutions spécialisées (CMP, CMPP...) ou encore en cabinet privé ;

- ***l'éducation*** : psychologues de l'éducation ou psychologues scolaires, conseillers d'orientation psychologues ;
- ***le monde du travail*** : psychologues du travail, ergonomes, directeurs des ressources humaines ; gestion du personnel, recrutement, bilan de compétences, gestion des conflits au sein du personnel et amélioration de la dynamique dans les équipes ;
- ***la justice*** : expertise judiciaire, criminologie, victimologie ;
- ***le sport*** : psychologie du sport de haut niveau...

### **1.3 - Compétences requises**

Comme indiqué précédemment, les cours de psychologie scientifique sont dispensés à l'université (ou par correspondance, mais toujours en partenariat avec une université). Les étudiants titulaires d'un baccalauréat, quel qu'il soit, peuvent s'y engager. Aucune sélection n'est opérée à l'entrée en première année, toutefois dans certaines universités, les étudiants qui ne présentent pas un profil adapté peuvent être dissuadés de s'inscrire par les responsables pédagogiques.

Entreprendre des études de psychologie suppose avant tout d'avoir un réel **intérêt pour les sciences humaines**. Savoir écouter l'autre est bien sûr un atout non négligeable, mais ne suffit pas. La psychologie est une science qui suppose de celui qui la pratique une certaine **logique** et une **capacité à analyser les choses de façon rationnelle**. Selon l'université dans laquelle ils poursuivent leurs études, les **compétences scientifiques** des étudiants (en statistiques et en physiologie notamment) sont d'ailleurs parfois rudement mises à contribution, raison pour laquelle ceux qui sont titulaires d'un baccalauréat scientifique obtiennent souvent de meilleurs résultats que les autres. Par ailleurs, puisqu'il existe des chercheurs en psychologie partout dans le monde, la plupart des articles scientifiques publiés le sont en **Anglais** : la maîtrise de cette langue, au moins en lecture, est donc souhaitable.

Contrairement aux idées reçues, **tout le monde ne peut donc pas être psychologue**. Les études de psychologie sont prises d'assaut depuis quelques années et le nombre d'étudiants de première année dépasse souvent l'entendement. Pourtant, en bout de « chaîne », le nombre d'étudiants admis à entamer des études de troisième cycle (à partir de la 5<sup>ème</sup> année -- indispensable pour obtenir le titre de psychologue, cf. paragraphe 2.1) est fixe et n'augmente pas en proportion. **La sélection qui s'opère au cours des quatre premières années d'études est donc draconienne**, même si elle ne se fait pas sur concours. A titre indicatif et en moyenne, sur quinze étudiants qui s'inscrivent en première année de psychologie, cinq d'entre eux seulement arrivent en 3<sup>ème</sup> année, et un seul est autorisé à s'inscrire en 5<sup>ème</sup> année.

**Important** : Il est clair que cinq années d'études ne font pas d'un étudiant un psychologue (ce qui est également valable pour n'importe quelle formation universitaire). La formation permet à l'étudiant d'acquérir des bases théoriques, des méthodes d'analyse, et une démarche particulière dans la résolution de problèmes, mais il est évident qu'il acquiert la plupart de ses connaissances par la **lecture** et la **recherche personnelle**, et la plupart de ses compétences par l'exercice même de son métier. Tout ceci requiert donc de l'étudiant une **grande motivation** et surtout un goût suffisamment prononcé de la psychologie pour avoir envie de lui consacrer non seulement quelques heures de cours à la fac, mais aussi une partie de son temps « libre »...

## **2 - LE CURSUS DE PSYCHOLOGIE**

### **2.1 - Aperçu général**

Classiquement, l'étudiant désireux de poursuivre des études de psychologie s'inscrit en première année de Licence (L1). **L'enseignement en Licence, réparti sur trois années** (L1, L2 et L3), est volontairement **général et théorique** et permet aux étudiants de « survoler » rapidement les différentes sous-disciplines de la psychologie et de se familiariser avec les méthodes de la recherche en psychologie. **Chaque année est divisée en deux semestres** se terminant chacun par deux sessions d'examens (dont une dite « de rattrapages »). Un semestre est acquis si l'étudiant obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20 sur l'ensemble des examens qui le constituent. Théoriquement, un étudiant ayant validé un semestre est autorisé à composer aux examens des deux semestres suivants (à condition d'y être inscrit, les inscriptions ayant lieu uniquement au début de chaque année universitaire) **sauf** s'il n'a pas validé le semestre précédent. L'étudiant qui valide ainsi les 6 premiers semestres du cursus obtient ainsi sa **Licence de psychologie**. Certaines universités délivrent aussi, sur demande, le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) après la validation des 4 premiers semestres.

L'entrée en 1<sup>ère</sup> année de Master de psychologie (M1) est généralement de droit pour les étudiants ayant obtenu leur Licence de psycho dans la même université. Les étudiants « extérieurs », quant à eux, ne sont admis qu'après examen de leur dossier par une commission de validation des acquis. Il n'est pas exclu qu'à terme, l'entrée en M1 se fasse sur concours mais ce n'est pas le cas pour le moment. **Le Master, dont l'enseignement est réparti sur deux ans**, a pour vocation de **spécialiser** l'étudiant dans les champs de la psychologie de son choix. Comme sur l'ensemble du parcours, les deux années de Master sont divisées en deux semestres dont le processus de validation est le même que pour la Licence à ceci près que la validation des deux semestres de M1 (certaines universités délivrent alors, sur demande, le diplôme de Maîtrise) ne donne pas le droit de s'inscrire en M2. En effet, **l'entrée en M2 se fait sur concours** (par examen de dossier, entretiens, voire épreuves écrites), et les M2 spécialisés en psychologie clinique sont d'autant plus difficiles d'accès qu'ils sont les plus demandés par les étudiants. **La sélection qui s'opère lors de l'entrée en M2 constitue sans doute le barrage le plus important pour les étudiants qui, après avoir passé 4 années à étudier la psychologie, se voient refuser l'accès à une 5<sup>ème</sup> année pourtant indispensable à l'obtention du titre de Psychologue !** Les étudiants qui valident les deux semestres de M2 obtiennent le **Master**. Les étudiants ayant obtenu un **Master spécialisé dans la recherche** en psychologie (ou équivalent) ont la possibilité de s'inscrire en **Doctorat**, et d'obtenir le grade de Docteur après **3 années supplémentaires** (souvent un peu plus, dans les faits) consacrées à la recherche.

### **2.2 - Des débouchés à différents niveaux**

L'étudiant qui s'inscrit en première année doit impérativement être conscient du fait qu'il s'engage dans des **études longues**. En psychologie, **aucun débouché n'est possible avant l'obtention de la Licence** (Bac+3). Les titulaires de ce diplôme ont en effet la possibilité de se présenter au CAPE(P), concours national leur permettant d'accéder à une formation au métier de **Professeur des Écoles** (ex-instituteurs) qui se déroule sur deux ans.

Les Professeurs des Écoles ou les instituteurs titulaires d'un DEUG et d'une licence de psychologie qui ont exercé pendant au moins trois ans dans l'enseignement, peuvent prétendre au titre de **Psychologue Scolaire**. Il faut, pour cela, avoir au préalable satisfait à une sélection permettant l'accès à une formation d'un an (de niveau Bac+5) et avoir obtenu le diplôme de fin de formation. Les titulaires d'une Licence de psychologie peuvent également se présenter à un concours national leur permettant d'accéder, s'ils sont reçus, à une formation de deux ans dont ils sortent **Conseillers d'Orientation Psychologues** (niveau Bac+5).

Les personnes titulaires d'une Maîtrise de psychologie ou du titre de Psychologue Scolaire peuvent, dans certaines universités, se présenter aux concours d'entrée en **2ème année de Master de psychologie à orientation « professionnelle » (ancien DESS) dont les détenteurs acquièrent le titre de Psychologue**. Seules certaines spécialités (de M2) permettent cependant de postuler aux concours de la fonction hospitalière (les spécialités en question sont fixées par un décret ministériel régulièrement mis à jour). Les étudiants titulaires d'un M2 spécialisé dans la recherche en psychologie (ancien DEA) n'obtiennent le titre de Psychologue que s'ils effectuent un stage professionnalisant d'au moins quatorze semaines dans les six mois qui suivent l'obtention de leur Master. Différents **Diplômes Universitaires** permettent par ailleurs de se spécialiser ou d'acquérir des compétences complémentaires (ex. DU d'Expertise Judiciaire).

Enfin, comme précisé précédemment, le Master spécialisé dans la recherche (ou un équivalent) permet l'accès aux études doctorales. Les doctorants, qui travaillent pendant trois ans (théoriquement) auprès d'une équipe de chercheurs, peuvent ainsi décrocher le titre de « Docteur en psychologie ». Ce dernier leur permet ensuite d'obtenir, sur concours, les titres de « **Maître de Conférence** » puis de « **Professeur des Universités** », tous deux permettant notamment d'**enseigner** en universités tout **en poursuivant des recherches** au sein de l'un des laboratoires de l'université. Les Docteurs en psychologie peuvent également obtenir des postes de chercheurs dans des institutions publiques (CNRS, par exemple), ou encore travailler pour des entreprises privées.

### **3 - L'ENSEIGNEMENT DE LA PSYCHOLOGIE : CONTENU**

#### **3.1 - La variabilité entre les universités**

Il est fondamental de savoir que contrairement aux enseignements en primaire ou secondaire, il n'existe pas de « programme » commun à toutes les universités nationales. **Chaque U.F.R.** (Unité de Formation et de Recherche : il en existe à peu près autant dans chaque université que de cursus que propose cette dernière) **est libre du contenu de ses enseignements, c'est pourquoi ceux-ci varient énormément d'une université à l'autre**, en fonction des spécialités des enseignants-chercheurs qui y travaillent.

Autant dire, donc, qu'il nous est impossible de décrire le contenu des cours auxquels assisteront les étudiants qui s'inscriront l'année prochaine en première année de Licence de psycho. En effet, selon l'université considérée, les disciplines très « scientifiques » telles que les statistiques, la méthodologie ou les neurosciences pourront être très représentées ou quasiment pas. Le contenu même des cours peut être très différent, et c'est ainsi que dans certaines universités, la psychologie clinique se limitera à l'approche psychanalytique alors que les étudiants de l'université voisine n'en entendent quasiment pas parler !

Pour se faire une idée précise du contenu de l'enseignement que propose une université en particulier, il est très fortement recommandé de se renseigner auprès de l'établissement en question. A tout hasard, une recherche sur [Google](#) contenant notamment les termes "licence" et "psychologie" pourra peut-être permettre de satisfaire la curiosité du lecteur...

### 3.2 - Description des principales sous-disciplines

A défaut de pouvoir décrire le contenu des cours dispensés par telle ou telle université, nous pouvons tout au moins présenter de façon succincte les différentes sous-disciplines de la psychologie que l'étudiant survole au cours de la Licence et dans lesquels il est appelé à se spécialiser par la suite :

- **la psychologie générale** : la mémoire, la perception, l'intelligence, l'apprentissage, la psycholinguistique, l'attention, la motivation...

- **la psychologie différentielle** : l'origine des différences entre les individus : la "personnalité", les différences de sexe, les différences entre groupes sociaux...

- **la psychologie du développement** : les phases du développement de l'individu, du nouveau-né à la personne âgée (aux niveaux des mécanismes psychiques, des activités, etc.)...

- **la psychologie sociale** : la psychologie de l'individu en interaction avec autrui (de l'interaction entre deux personnes aux phénomènes de foule), notamment : le conformisme, l'obéissance, les attitudes et changements d'attitudes, l'affiliation sociale, les conflits intergroupes...

- **la psychologie du travail** : les processus de recrutement, l'ergonomie au travail, la gestion d'une équipe et des conflits au travail...

- **la psychologie pathologique et clinique** : l'étude du normal, des troubles du fonctionnement psychique et des moyens de traitement, chez l'adulte et l'enfant...

- **les neurosciences du comportement** : approche psycho-physiologique du comportement humain (fonctionnement du système nerveux, modèles animaux du comportement, psychopharmacologie, neuropsychologie, etc.)...

- **la psychologie de l'éducation** : étude des pratiques éducatives, de la manière de les améliorer (en milieu scolaire ou en centres éducatifs spécialisés)...

- **la psychologie de la santé** : étude des comportements de santé, des pratiques à risque, des risques dans les décisions de santé, de l'accompagnement de patients atteints de pathologies lourdes...

- **la psychométrie** : les tests d'évaluations psychologiques...

- **la méthodologie** : les méthodes de la recherche scientifique en psychologie...

Et puisque la psychologie est une discipline scientifique, le tout est agrémenté d'une bonne dose de **statistiques** appliquées à la discipline, omniprésentes dans l'exercice des professions de la psychologie, mais une fois encore, ceci dépend fortement de l'U.F.R. d'accueil.

### 3.3 - Bibliographie introductive

Sans connaître le contenu des cours que l'étudiant aura à assimiler dans son université, nous pouvons proposer à ceux qui pensent entamer prochainement une première année de psychologie quelques lectures d'ordre général qui leur permettront d'acquérir des connaissances de base, mais surtout de se familiariser avec l'approche scientifique de la psychologie à laquelle ils seront confrontés à l'université.

Un guide concernant la formation en psychologie, écrit par des étudiants de psycho à l'usage des étudiants :

BENCHAOUCHE, H., *et al.* (2000). *Les études de psychologie : guide des étudiants*. Hommes et Perspectives, 119p, 11 euro. ISBN : 2911616707.

Un guide rédigé cette fois par les enseignants :

REUHLIN, M., & HUTEAU, M. (1998). *Guide de l'étudiant en psychologie*. PUF, 256p, 23 euro. ISBN : 2130484646.

Les concepts de psychologie générale abordés en Licence :

LIEURY, A. (2000). *Manuel de psychologie générale : cours et exercices*. Dunod "Psycho Sup", 28 euro. ISBN : 210005273X.

Un ouvrage de référence en psychologie du développement :

BIDEAUD, J., HOUDE, O., & PEDINIELLI, J.L. (1993). *L'homme en développement*. PUF "Premier cycle", 536p, 24 euro. ISBN : 2130529585.

Un petit manuel de psychopathologie très utile pour la Licence :

HARDY-BAYLE, M.C. (1999). *Le diagnostic en psychiatrie*. Nathan Université, 128p, 8 euro. ISBN : 2091906794.

Pour appréhender les théories Freudiennes :

FREUD, S. (2001). *Introduction à la psychanalyse*. Payot, 450p, 10 euro. ISBN : 2228894052.

Ouvrage de référence pour se familiariser avec le raisonnement en psychologie sociale, survolant le programme du DEUG :

LEYENS, J.P., & YZERBYT, V. (1997). *Psychologie sociale*. Mardaga "Sciences Humaines", 368p, 27 euro. ISBN : 2870096631.

Un manuel de remise à niveau en bio pour les étudiants qui ne viendraient pas de la filière scientifique :

PELLET, J. (2000). *Introduction biologique à la psychologie*. Breal "Grand amphi", 552p, 29 euro. ISBN : 2842910893.

Manuel de référence sur les méthodes en psychologie scientifique :

ANCEAUX, F. & SOCKEEL, P. (2002). *La démarche expérimentale en psychologie*. In Press "Psycho", 223p, 20 euro. ISBN : 2912404835.